

PERMIS DE BRÛLAGE 2015

SERVICE INCENDIE CONSERNÉ: _MRC de la Mitis___MONT-JOLI____31____

VILLE OU MUNICIPALITÉ :	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
NOM:	ARMAND OUELLET
ADRESSE :	3 ROUTE HARTON
	ST-JOSPEH-DE-LEPAGE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	418-775-5911
PERSONNE RESPONSABLE :	ARMAND OUELLET
TYPE DE FEU :	BROUISSAILLE
PERMIS DONNÉ PAR :	TAMMY CARON
PERMIS DÉBUTANT LE (DATE ET HEURE) :	8H00 À 18H00
	21JUIN
PERMIS SE TERMINANT LE (DATE ET HEURE) :	8H À 18H00
	23 JUIN

RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR COURRIEL <u>rgagnon@mitis.qc.ca</u> . Merci.

CE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE BRÛLER

TOUS LES RÉSIDUS CONSIDÉRER NATURELS : BOIS NON-TRAITÉ, BOIS DE GRANGE NON PEINTURER BRANCHAILLE, FEUILLES...

IL EST INTERDIT DE BRÛLER

DES MATIÈRES TOXIQUES : CONTENANTS D'HUILE, D'ESSENCE, PEINTURE, PNEUS ET TOUT MATÉRIELS AYANT QUELCONQUE PRODUITS CHIMIQUES : CES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE APPORTÉES À L'ÉCO CENTRE DE LA MTIS 418-785-0055

C'EST GRATUIT!